



**GUIDE DU CANDIDAT
BAC « S »
2012**

CANDIDATURE

- **Eligibilité :**

Peuvent s'inscrire au Concours AVENIR :

- Les élèves en terminale S (quelle que soit la spécialité) dans un lycée français ou dans un lycée homologué par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, au moment de l'inscription,
- Les candidats libres préparant le baccalauréat S de l'année,
- Les titulaires d'un Baccalauréat français « S » obtenu l'année précédant la candidature (2011).

Sont autorisés à concourir les candidats qui se présentent, la même année, à une ou plusieurs Écoles du Concours AVENIR par une autre voie d'admission en 2^{ème} année.

Aucune condition d'âge ou d'aptitude physique n'est exigée pour passer le concours.

NB : les candidats « bac+1 » peuvent déposer 2 candidatures : la première au Concours AVENIR pour postuler en première année, la seconde directement auprès de l'école concernée pour une admission en deuxième année.

- **Préinscription sur le portail APB**

L'inscription est effectuée **exclusivement** par Internet, sur le portail www.admission-postbac.fr.

Sont considérés comme inscrits au Concours AVENIR, les candidats pour lesquels le dossier enregistré est complet et le paiement des frais de candidature réalisé.

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement.

- **Expression des vœux**

Au moment de l'inscription, les candidats doivent établir une seule liste classée de vœux sur le Portail Admission-Postbac conformément au règlement de ce portail.

Ils interclassent donc tout ou partie des 6 formations (car 6 campus) proposées par les 4 Ecoles du Concours Avenir par ordre de préférence avec d'autres formations, et peuvent modifier cet ordre, uniquement sur le site www.admission-postbac.fr jusqu'au 31 mai 2012.

- **Contribution aux frais de candidature**

Le paiement d'une contribution de 105 euros (gratuit pour les boursiers), pour le concours 2012, doit s'effectuer au moment de l'inscription sur le site APB, par carte bancaire (carte bancaire de paiement : VISA/MASTER CARD). Les candidats seront alors redirigés vers un site de paiement en ligne sécurisé (Paybox). Une fois le paiement effectué, le candidat recevra un e-ticket par mail.

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque en euros uniquement (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de : « Concours AVENIR » avec mention au dos du chèque de leur nom, prénom et numéro de dossier APB. Le chèque devra impérativement être envoyé avec la fiche de vœux au plus tard le 2 avril 2012, date limite de réception par le Concours Avenir.

Dès validation de la candidature sur le site www.admission-postbac.fr, les frais de candidature ne sont plus remboursables, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature (grand classé, convoqué, admis, refusé, absent aux épreuves, abandon etc.).

- **Boursiers du gouvernement français**

Les candidats boursiers, au titre de l'année 2011-2012 uniquement, ne paient aucune contribution aux frais de candidature.

Les candidats boursiers (bourses de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, EGIDE...) doivent fournir une photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement ou tout document de même nature pour les bacheliers. Ils doivent obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro de dossier APB.

- **Contenu du dossier**

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

Pour l'ensemble des candidats, la première étape du Concours AVENIR est constituée pour partie d'une évaluation du dossier scolaire. Ils doivent donc indiquer les informations suivantes (qui seront récupérées informatiquement par le Concours Avenir depuis le portail APB) :

- les moyennes des trois premiers trimestres de la classe de Première : Mathématiques, Physique et Langue Vivante 1 - *moyennes des candidats et celles de leur classe d'appartenance* ;
- la moyenne des deux premiers trimestres de Terminale : Mathématiques, Physique et Langue Vivante 1 - *moyennes des candidats et celles de leur classe d'appartenance* ;
- les notes obtenues au Bac anticipé de Français : écrit et oral.

Les candidats doivent vérifier que toutes leurs notes, ainsi que les moyennes de classes sont enregistrées sur le Portail Admission-Postbac.

En complément de cela, le candidat devra envoyer un « dossier papier » contenant au minimum la fiche de vœux imprimée par le candidat. A cette fiche de vœux, le candidat devra joindre l'éventuel justificatif de handicap, l'éventuel justificatif de bourse et l'éventuel règlement des frais de candidature par chèque (en cas de non paiement électronique). Aucune photocopie de bulletin ne sera demandée par le Concours Avenir.

Le candidat doit vérifier que son dossier a bien été reçu par le Concours Avenir en se connectant sur son compte personnel dans le portail APB. Le dossier doit être indiqué comme « reçu ». Dans le cas contraire, le candidat doit contacter le Concours Avenir à contact@concoursavenir.fr.

Aucun accusé de réception ne sera envoyé par le Concours Avenir.

En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à l'interdiction définitive d'intégration aux écoles du concours AVENIR.

- **Choix du lieu de passage des épreuves**

Au moment de l'inscription, chaque candidat choisit un centre d'écrit dans lequel il pourra être éventuellement convoqué. Le choix du centre d'examen est totalement libre pour chaque candidat et n'est pas forcément lié à son lieu d'habitation. En cas de force majeure, le Concours AVENIR se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre.

Aucun changement de choix, par le candidat, de centre d'écrit ne pourra être effectué une fois l'inscription validée sur le Portail Admission-Postbac.

- **Conditions spécifiques pour les épreuves écrites**

Les candidats justifiant d'un handicap physique ou atteint de maladie chronique peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves écrites, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur le Portail Admission-Postbac. Ils devront ensuite envoyer au Concours AVENIR, au plus tard le 2 avril 2012, le document officiel de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) signé par le médecin et précisant les dispositions particulières d'aménagement pour les épreuves écrites de type QCM.

Les candidats justifiant d'un handicap bénéficient d'une réduction du nombre de réponses attendues (-15) pour chacun des QCM dans une durée de temps identique à celle des autres candidats.

- **Dates de réception des documents**

Tous les documents demandés, papier ou électronique, doivent parvenir au Concours AVENIR pour le 2 avril 2012. Tous les candidats dont le dossier est incomplet ou non reçu et le paiement non validé, **au 2 avril 2012** voient leur candidature rejetée.

Les candidats peuvent, jusqu'au **20 mars 2012** inclus, faire toutes les modifications utiles sur leur dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Les informations validées par le candidat engagent sa responsabilité.

- **Candidature en admission complémentaire**

L'ensemble des écoles du Concours Avenir applique le guide de procédure spécifique du Portail Admission-Postbac pour :

GUIDE DU CANDIDAT BAC S – CONCOURS AVENIR 2012

- les candidats non inscrits avant le 20 mars 2012
- les candidats inscrits mais n'ayant pas sélectionné de formation avant le 20 mars 2012

Dans ces deux cas les candidats éventuellement admis par cette procédure le seront sur le contingent de places vacantes uniquement au sein de chacune des écoles.

- **Evaluation du dossier scolaire**

Les résultats scolaires de la classe de première et de début de la classe de terminale des candidats et de leur classe d'appartenance, associés aux notes de français obtenues au Baccalauréat, situent chaque candidat dans sa classe.

Ils permettent au Jury, après harmonisation des notes, de déclarer « Grands Classés » les candidats ayant une note de dossier suffisamment élevée. Ils sont ainsi classés devant les autres candidats, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier.

Ces « Grands Classés » sont dispensés des épreuves écrites. Ils en sont informés par e-mail de la part du Concours AVENIR, avant les épreuves écrites.

Tous les autres candidats (non « Grands Classés ») sont convoqués aux épreuves écrites.

EPREUVES ECRITES

- **Description des épreuves : contenu – durée – modalités**

La note prise en compte pour classer les candidats qui ne sont pas « grands classés » sera issue :

- d'une épreuve QCM de mathématiques	1h30	coefficient 5
- d'une épreuve QCM de physique	1h30	coefficient 5
- d'une épreuve QCM d'anglais	0h30	coefficient 3
- d'une épreuve QCM :		
Compréhension/Expression/Raisonnement	1h30	coefficient 3
- de la note de dossier		coefficient 4

- ✓ 4 réponses proposées par question, une seule réponse exacte et donc une seule case à cocher.
- ✓ incrémentation de 3 points du score total par réponse exacte,
- ✓ décrémentation de 1 point du score total par réponse fausse,
- ✓ maintien du score total en cas de non-réponse,
- ✓ 45 réponses attendues pour chaque épreuve. Si le candidat répond à plus de 45 questions, seules les 45 premières seront prises en compte.

- **Convocation aux Épreuves écrites du 8 mai 2012**

Environ 10 jours avant la date des épreuves écrites du concours, les candidats reçoivent leur convocation par courrier électronique leur indiquant le lieu et les horaires des épreuves.

Cet e-mail fait office de convocation à imprimer et à présenter à l'entrée, le jour des épreuves.

23 centres d'examens sont répartis sur toute la métropole, complétés de 2 centres situés dans les DOM TOM (Martinique et Réunion) et 4 à l'étranger (Bucarest, Casablanca, Chicago et Nanhai).

ATTENTION : aucune demande de changement de centre ne sera acceptée après la date d'envoi du courriel.

- **Présence aux épreuves**

La convocation porte l'adresse du centre et l'heure exacte de convocation : soit 30 minutes avant la première épreuve.

- **Gestion des entrées en salle d'examen**

L'accès aux salles d'examen est interdit au public.

Accueil dès 8h30 (pour la métropole) des candidats convoqués 30 minutes avant la première épreuve.

Les candidats devront présenter, à l'entrée en salle, leur convocation (e-mail imprimé) accompagnée d'une pièce originale d'identité avec photo : carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport.

Chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, d'émarger la feuille de présence au début de chaque épreuve.

GUIDE DU CANDIDAT BAC S – CONCOURS AVENIR 2012

Pour la totalité des centres d'examens à l'exception de ceux situés hors métropole, les épreuves de la journée du 08/05/12 sont programmées comme suit (Heure de Paris) :

- | | |
|---------------|---------------|
| ▪ 09h00-10h30 | Mathématiques |
| ▪ 11h00-12h30 | CER |
| ▪ 13h30-15h00 | Physique |
| ▪ 15h30-16h00 | Anglais |

- **Entrées tardives**

Les candidats peuvent être admis en salle d'examen jusqu'à 30 minutes maximum après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. L'heure de fin des épreuves reste cependant la même pour tous les candidats.

- **Gestion d'absence à une épreuve : conséquences sur les autres épreuves**

Les candidats absents à une épreuve sont définitivement exclus et ne pourront pas participer aux autres épreuves.

- **Début de chaque épreuve :**

Lors de chaque épreuve, les candidats doivent signer la liste d'émargement.

Les candidats devront composer à l'emplacement indiqué par une étiquette portant leur nom, prénom et numéro de dossier APB et, avant le début de chaque épreuve, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la grille déposée sur leur table leur nom, prénom, date de naissance et numéro de dossier APB X2 (en tout, 5 informations permettant de confirmer l'identification). Si le N° APB du candidat contient moins de 6 chiffres, il doit indiquer le chiffre 0 devant son n° APB autant de fois que nécessaire de façon à ce que son n° se termine dans la case de droite sur la grille réponse.

Les candidats doivent également indiquer leur nom et n° APB sur chacun des sujets qu'ils devront restituer dans leur intégralité à la fin de chaque épreuve.

Chaque épreuve comprend :

- un sujet principal – dossier format A4 – dont le verso sert de brouillon
- une grille-réponses – une feuille format A4 recto –
- Chaque candidat n'aura le droit d'utiliser qu'une seule grille réponse par épreuve.

- **Liste des documents et instruments autorisés ou interdits**

Stylo bille NOIR ou BLEU

- Aucun document autorisé
- Aucune calculatrice autorisée
- Aucun brouillon
- Aucune règle autorisée
- Aucun appareil électronique ou électrique (téléphone, ipod,)

Il est interdit de fumer dans les salles d'examen.

- **Réalisation de l'épreuve :**

- Le commencement de l'épreuve est réalisé au top donné dans la salle. Ce top autorise les candidats à retourner le sujet.
- Au top de fin, les candidats doivent lâcher leur stylo et retourner leur grille-réponse vers la table. **Le recueil des grilles-réponses et des sujets intégraux est fait par les surveillants. Les candidats restent à leur place durant ce recueil.**

Chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une grille-réponse, même blanche.

Note : Si un candidat pense avoir relevé une erreur dans l'un des sujets, il doit poursuivre son épreuve en évitant cette question sans déranger la composition des autres candidats. Ce candidat devra signaler cette présomption d'erreur, uniquement en fin d'épreuve, au surveillant de salle qui indiquera cela sur le rapport d'incident.

A l'épreuve suivante, chaque candidat devra à nouveau émarger la liste de présence.

○ **Gestion des sorties de salle pendant les épreuves**

- Toute sortie est considérée comme définitive. Elle ne peut avoir lieu que 30 minutes après le commencement de chaque épreuve.
- Seuls les cas de force majeure reconnus par le responsable de centre peuvent permettre une sortie accompagnée non définitive. Le candidat rentrant devra finir son épreuve en même temps que les autres candidats.

En cas de problème d'organisation important dans un centre d'écrit (grève, circonstances exceptionnelles empêchant la bonne tenue des épreuves, ...), les instances de direction du Concours Avenir se réservent le droit de modifier exceptionnellement la procédure.

ADMISSIONS

● **Décision – date et moyen de diffusion**

Les candidats doivent se connecter sur le Portail Admission-Postbac à partir du 7 juin 2012 à 14h00 pour consulter les propositions qui leur sont faites, suivre les instructions du Portail et s'informer de la procédure d'admission dans chacune des Ecoles.

Lorsque les candidats admis ont validé un OUI définitif sur le site www.admission-postbac.fr pour l'une des Ecoles du Concours AVENIR, ils reçoivent un courriel de l'Ecole concernée avec les modalités d'inscription.

● **Acceptation de l'admission**

L'acceptation d'une admission dans l'une des Ecoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur le Portail Admission-Postbac n'est effective qu'au moment de la validation du OUI définitif par le candidat. Elle est en outre subordonnée à l'examen des pièces officielles susceptibles d'être réclamées par l'école concernée.

Les candidats ne sont définitivement admis dans l'une des Ecoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée et après vérification des informations portées sur leur dossier d'inscription.

● **Réclamation**

Les candidats qui souhaitent avoir des compléments d'information concernant l'évaluation de leur candidature doivent écrire en lettre recommandée avec AR à la Délégation du Concours AVENIR, dans les 5 jours francs à compter de la réception de l'information initiale mise à disposition ou affichée sur le Portail Admission-Postbac. Le contenu de la lettre doit être suffisamment précis et argumenté pour permettre au jury d'y répondre.

● **Droit à l'image**

Les candidats qui seront présents dans les centres d'examen du Concours Avenir le 8 mai 2012 acceptent d'être pris en photo ou d'être filmés sans aucune contrepartie. Ces supports ne pourront être utilisés que dans le cadre exclusif de la promotion du Concours Avenir (site internet, documents papier etc.). Tout candidat ne souhaitant pas être photographié ou filmé doit en faire la demande spécifique auprès du Concours Avenir par lettre recommandée avec accusé de réception.

Chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites peuvent donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.